



Le Mans, le 08 octobre 2019

## Sécheresse en Sarthe

### Mesures de restriction des usages de l'eau

Au 07 octobre 2019, **3 bassins sont en alerte (Orne Saosnoise, Sarthe amont et Veuve-Tusson).**

Des mesures de restrictions ou d'interdictions des usages de l'eau s'appliquent sur ces bassins. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs...).

- Restrictions applicables aux bassins Orne Saosnoise, Sarthe amont et Veuve-Tusson en situation d'alerte :

- Interdiction du remplissage des piscines individuelles sauf chantier en cours ;
- Interdiction de l'arrosage des pelouses, des jardins potagers et golfs entre 8 h et 20 h ;
- Interdiction du lavage des véhicules sauf dans les stations professionnelles ;
- Interdiction du nettoyage des terrasses et façade de 8 h à 20 h ;
- Limitation des prélèvements agricoles à 60 % des volumes autorisés.

Par ailleurs, **les seuils de vigilance sont atteints sur 2 bassins-versants : Gée et Vègre.** Il est demandé à chacun de faire des efforts pour économiser l'eau en limitant autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts ...

De nouvelles mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.



PRÉFET  
DE LA SARTHE

Situation au 07 octobre 2019 des bassins versants par rapport  
aux seuils de l'arrêté cadre du 26 décembre 2011

